



***Convention entre
Grand Chambéry
et les clubs sportifs concourant au
rayonnement de l'agglomération***

**Convention de Missions d'Intérêt Général
avec la SASP SOC Rugby Savoie Mont-Blanc**

PREAMBULE

*En tant que société sportive, le **SOC Rugby Savoie Mont Blanc** se voit dans l'obligation de satisfaire aux exigences de l'article L. 113-2 du code du sport, à savoir la réalisation de missions d'intérêt général, afin de bénéficier d'une subvention de la part de Grand Chambéry.*

La présente convention décline les missions d'intérêt général portant obligatoirement sur les thèmes suivants :

1° La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés,

2° La participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,

3° La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

En plus des trois thèmes ci-dessus, la présente convention prend en compte également un 4ème thème, propre à Grand Chambéry:

4° La mise en œuvre d'actions visant à la promotion du développement durable.

Il est ainsi convenu entre :

La communauté d'agglomération Grand Chambéry, représentée par son Président, Thierry REPENTIN, agissant en vertu de la délibération n° C du Conseil communautaire du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le

d'une part,

Et

La Société Anonyme Sportive Professionnelle SOC Rugby Savoie Mont Blanc, représentée par son Président du Directoire dûment autorisé, Monsieur Philippe PIERDOMENICO

d'autre part,

ce qui suit :

Article 1 - Objet

La SASP SOC Rugby Savoie Mont Blanc s'engage à travers le rugby de haut niveau, à utiliser la subvention allouée pour la réalisation de missions d'intérêt général.

Article 2 - Durée

La présente convention est établie au titre de la saison sportive 2023-2024.

Article 3 - Engagements de Grand Chambéry

Grand Chambéry s'engage à verser à la SASP SOC Rugby Savoie Mont Blanc, une subvention d'un montant total de 27 800 € pour la réalisation des actions visées à l'article 4 du présent document au titre de la saison sportive 2023-2024.

Article 4 - Obligations de la SASP SOC Rugby Savoie Mont Blanc

En contrepartie de l'aide financière allouée, la SASP SOC Rugby Savoie Mont Blanc s'oblige à entreprendre les opérations énumérées ci-après :

La société met en œuvre des actions de formation, d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale

1. Développer et promouvoir la pratique du rugby féminin à Chambéry et dans les départements de la Savoie et Haute Savoie

Objectif : Création d'une structure féminine de rugby à XV stable

- Formation mise en place pour tous les niveaux
- Mise à disposition de moyens complémentaires : salle de musculation et préparation physique
- Collaboration pour aider au développement du rugby féminin à l'échelle des Pays de Savoie entre le SOC, le SOUA (Stade Olympique Ugine Albertville), le BAAR (Bassin Annecy Aravis Rugby)

2. Créer du lien avec des publics fragiles ou en situation de handicap

- Mise en place d'un partenariat avec les établissements d'enseignement adapté régional (EREA) collège et lycée professionnel Amélie GEX notamment avec les classes d'enseignement professionnel de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA pour le lavage et l'entretien de nos textiles (maillots principalement).
 - o Invitation des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA à 2 matchs à domicile le week-end
 - o Projet d'organiser pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA en semaine, une visite du stade et des installations avec 2 joueurs de l'équipe première.
- Sensibiliser le public sportif au handicap et valoriser l'image du handicap aux côtés de l'association Zicomatic dont l'objet est la lutte par la culture contre l'isolement d'enfants et adultes en situation de handicap.
 - o Campagne de communication et d'affichage urbain en 4 x 3 au lancement de la saison avec un message sur les valeurs partagées par le handicap et celles du sport notamment du rugby : combativité et solidarité.
 - o Promotion sur l'accessibilité du nouveau « Chambéry Savoie Stadium » pour les personnes à mobilité réduite
 - o Invitation de 32 personnes à mobilité réduite lors de l'inauguration du stade le 29/09/2023.
- Partenariat avec l'association 4S dont l'objet est la lutte contre le cancer du sein, à l'occasion de l'évènement Octobre Rose
 - o Match du 21/10/2023 Chambéry /Nice. Le SOC Rugby Savoie Mont Blanc a joué avec un maillot rose spécialement conçu pour l'occasion, selon la couleur de ralliement de 4S
 - o Vente aux enchères en fin de match au bénéfice de l'association 4S, des maillots roses dédiés par les joueurs
 - o Rencontre en centre de radiothérapie, de patients et du personnel médical avec 4 joueurs

- Partenariat avec la fondation Movember dont l'objet est la lutte contre le cancer de la prostate, à l'occasion de la sensibilisation sur ce type de cancer pendant le mois de novembre.
 - o Match du 10/11/2023 Chambéry/Albi. Le SOC Rugby Savoie Mont Blanc a joué avec un maillot bleu spécialement conçu pour l'occasion, selon la couleur de ralliement de Movember.
 - o Vente aux enchères en fin de match au bénéfice de l'association Movember, des maillots bleus dédicacés par les joueurs.
 - o Rencontre en centre de radiothérapie, de patients et du personnel médical avec 4 joueurs.
- Prise de contact avec le Comité Handi Sport et Sport Adapté :
 Durant la saison 2023-2024, les présidents du SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC ont pris contact avec le Comité Handi Sport et le Comité Sport Adapté.
 Objectif :
 - o Connaître les actions qu'ils mènent sur le territoire afin de créer du lien avec ces comités lors de journées spécialisées
 - o Aller à la rencontre de leurs pratiquants
 - o Connaître davantage la pratique du rugby fauteuil, etc...
 Des perspectives se dessinent pour la saison 2024-2025.

3. Fédérer dans les quartiers : organisation d'un tournoi à 7 des quartiers en mai-juin 2024:

Il s'agit d'un tournoi de rugby à 7, où chaque quartier de l'agglomération chambérienne pourra constituer son équipe et l'aligner lors de ce tournoi qui aura lieu au Chambéry Savoie Stadium.

Objectif : faire découvrir la pratique du rugby pour tous et tout quartier confondu (centre-ville, ZEP, ZUP, etc...).

Tournoi arbitré par des arbitres de l'équipe diplômée ou en cours de formation, et encadré par les éducateurs sportifs du club.

Il s'agira d'un moment de compétition convivial où partage et rencontres seront à l'honneur.

La société met en œuvre des actions en matière de développement durable :

- Opération SOC Ecologie (journée mondiale de l'environnement) :

Le SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC a mis en place sur une semaine, des actions pour la protection de l'environnement

- o Participation des joueurs de l'équipe première, des joueurs espoirs et joueurs du centre de formation pendant 1 semaine, au ramassage des déchets aux abords de la ville de Chambéry.
- o Participation des joueurs de l'équipe première, des joueurs espoirs et joueurs du centre de formation sur une demi-journée pour ramassage de déchets et nettoyage du lit de la Lysse, avec une association de protection (pêche).
- o A l'occasion du match se déroulant au cours de cette semaine dédiée à l'environnement, tout un programme de communication va être mis en place auprès des abonnés, et followers sur les réseaux sociaux (se prendre en photo en train de faire une action pour la protection de l'environnement, la publier en mentionnant le SOC RUGBY et le hastag...)
- o Places à gagner pour le match du vendredi pour les personnes ayant joué le jeu de la communication
- o Le jour du match, les joueurs de l'équipe première porteront des maillots verts, uniquement fabriqués via des fibres recyclées. Ils seront signés par les joueurs et le STAFF et mis aux enchères. Les sommes récoltées seront données à une association de protection de l'environnement locale.
- o Conception d'éco-cup spécifiques à l'occasion de la « journée mondiale de l'environnement » et utilisés au stade le jour du match.

La société met en œuvre des actions en matière de formation, promotion du rugby dans les écoles du bassin chambérien et les clubs de rugby locaux :

- Objectif : chaque semaine deux joueurs professionnels de l'équipe première, un membre du STAFF sportif et un membre du STAFF administratif, vont aller à la rencontre d'une école et de ses jeunes élèves chambériens, pour créer un lien, répondre à leurs questions, leur expliquer ce qu'est le rugby, découvrir les valeurs de ce sport, de l'esprit d'équipe.

A la fin de la journée, distribution de places de stade par les joueurs pour venir les voir, en action au match du week-end.

- Pour la saison 2023-2024, le SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC a prévu des interventions dans des 6 écoles du bassin chambérien pour un total de 16 classes et environ 410 élèves (niveau CM1 et CM2).
 - o Ecole de Simone Veil
 - o Ecole Chantemerle
 - o Ecole de Vimines
 - o Ecole Haut-Maché
 - o Ecole Jean-Rostand
 - o Ecole de l'Albanne
- Mise à profit de l'évènement de la Coupe du Monde 2023 de Rugby qui a lieu en France afin de faire davantage d'intervention et de découverte du rugby. Les enseignants des écoles se sont engagés à faire la séance miroir la semaine où notre éducateur/entraîneur n'est pas avec eux. En moyenne il y a eu entre 4 à 6 interventions par classe avec des séances d'une durée de 1h15/1h30.
- Mise en place d'une formule d'intervention annuelle au gymnase du Biollay les mercredis du 8 novembre au 20 décembre 2023 de 9h45 à 12h00 et au gymnase de Bissy les vendredis du 12 janvier au 16 février 2024 de 17h15 à 18h15.
- Mise en place d'une formule d'intervention « vacances sportives » le mardi 16 avril 2024 de 8h45 à 12h00 de 13h45 à 17h00 au Stade Mager.
- Invitation de 2 clubs de rugby du bassin Chambéry par match à domicile :
Objectifs : Echange d'expérience

Les clubs concernés :

- o CAM Rugby Maurienne
- o FCA Rugby
- o Rugby Club Haute-Tarentaise
- o Rugby Club Motterain
- o Stade Olympique Ugine Albertville
- o Rugby Moux
- o Touch Voglans Savoie
- o Union Sportive Montmélian Rugby
- o Union Sportive La Ravoire Rugby

Article 5 - Conditions et modalités financières

L'aide financière de Grand Chambéry, d'un montant total de 27 800 € afférente à la réalisation de l'ensemble des actions ci-dessus sera mandatée conformément aux règles comptables en vigueur dans les conditions suivantes :

100% du montant sera versé en janvier 2024.

Article 6 : Dénonciation

Dans l'hypothèse où la SASP SOC Rugby Savoie Mont-Blanc ne respecterait pas les dispositions de la présente convention, Grand Chambéry se réserverait le droit d'annuler ou de réduire son engagement financier en direction du club.

Article 7 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application des dispositions de la présente convention, les parties engageront une concertation amiable, préalablement à la saisine d'une instance juridictionnelle ou arbitrale. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis au Tribunal Administratif de Chambéry.

Article 8 : Novation

La présente convention opère novation de toute convention antérieure ayant le même objet.

Fait à Chambéry, en quatre exemplaires, le

Pour la SASP
SOC Rugby Savoie Mont Blanc
Le Président
Philippe PIERDOMENICO

Pour Grand Chambéry
Par délégation du Président
Le vice-président
Jean-Benoît CERINO